

PROCÈS-VERBAL

Comité syndical du 8 octobre 2025

Date de convocation : 29 septembre 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Absent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	Absent
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Absente
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Présent
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Présente
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Frédéric PAILLOUX	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Absent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	Excusée
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Excusé
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	Excusé
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Excusé
	Suppléant	Stéphane PETIT	Excusé
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Absent
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Absent
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Absent
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	Présent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Absent
	Suppléant	Christophe MORIN	Absent
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	Excusé
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	Excusée
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Excusé
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	Présente
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Présente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Excusé
	Suppléant	Dominique PERROT	Excusé
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Caroline MARCOU	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Notwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	17
Pouvoirs	6
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Dany BADET donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Jacques BREUILLAUD donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Jean-Michel FORT donne pouvoir à Jean PINIER	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Xavier ELBAZ	1
Claude NIVET donne pouvoir à Bernadette VILLEMONT	1
Nombre total de votes comptabilisés	23

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Alan MÉHEUST	Agence Régionale de la Biodiversité	Présent
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq le 8 octobre à dix-huit heures à Argy (salle des fêtes) sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 26 mai 2025
3. Intervention de l'Agence Régionale de la Biodiversité sur les enjeux en matière de biodiversité et les moyens financiers mobilisables notamment à travers le CRST
4. PAT – informations sur les démarches en cours : suite de l'étude stratégique départementale : coopération inter-PAT ; projet de sécurité sociale de l'alimentation ; demande de labellisation de niveau 2 du PAT et du plan d'actions
5. Point d'informations sur les actions lancées en lien avec l'ANPP : accueil du Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays les 24-25/09/2026 ; réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre
6. Validation du plan de financement pour la réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre
7. Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre
8. Règlement sur le télétravail du syndicat : retrait de la délibération prise le 5 février 2025
9. Règlement sur le télétravail du syndicat : validation des modifications de la Charte du télétravail
10. Adoption de la Charte informatique du Pays Castelroussin Val de l'Indre
11. Projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la région Centre-Val de Loire
12. Questions diverses / agenda.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Michel GEORJON.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 mai 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 26 mai 2025 à Déols, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 26 mai 2025.

(Délibération CS 25-10-01)

Point n° 3 : Intervention de l'Agence Régionale de la Biodiversité sur les enjeux en matière de biodiversité et les moyens financiers mobilisables notamment à travers le CRST

En préambule Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que lors de la précédente génération des CRST, la Région Centre Val de Loire imposait qu'a minima 5% des crédits totaux soient fléchés sur les projets en faveur de la biodiversité.

Pour les nouveaux CRST qui ont été signés sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 26 mai 2025, les nouvelles dispositions ont imposé de flécher a minima 10% des crédits de chacun des CRST sur le volet biodiversité.

Ainsi pour chaque CRST, cela correspond aux montants suivants :

- Communauté de communes Val de l'Indre Brenne : 187 600 €.
Ces crédits sont intégralement fléchés sur des projets identifiés.
Aucun des projets prévus n'a fait l'objet d'une demande de subvention à ce jour.
- Châteauroux Métropole : 630 000 €.
Seulement 247 500 € de subvention sont fléchées sur des projets identifiés.
A ce jour seulement 3 800 € de subvention ont été engagés.

Les CRST portent sur la période de mai 2025 à mai 2028. Il existe donc un enjeu de consommer ces crédits d'ici à cette échéance, au risque de les perdre pour le territoire alors même que les études dans le domaine de la biodiversité déjà réalisées ou en cours ont démontré que des actions et des projets pouvaient être menés sur le territoire.

Monsieur Alan MÉHEUST, Animateur territorial Biodiversité au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité, a ensuite présenté en détail les enjeux, ainsi que des solutions d'adaptation au changement climatique et des exemples de projets déjà mis en œuvre.

Le diaporama présenté est joint au présent procès-verbal.

En conclusion il a confirmé que de nombreux financements complémentaires et coordonnés existent pour accompagner et permettre la réalisation des projets favorables à la biodiversité.

En réactions Monsieur Michel GEORJON a évoqué plusieurs projets à venir sur la commune de Châteauroux, pour lesquels notamment les subventions du CRST paraissent intéressantes à mobiliser. Il s'agit notamment de projets de renaturation au sein du quartier Balsan, de la récupération des eaux de la piscine pour l'arrosage des espaces verts ou, plus généralement, des projets de récupération ou de stockage de l'eau pour l'irrigation.

Monsieur Xavier ELBAZ s'interroge également sur le positionnement vis-à-vis des projets de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation.

Monsieur Alan MÉHEUST a indiqué le manque de retour d'expériences en Région de ce type de projet, mais à la condition de maîtriser les rejets polluants et si celui-ci permet de limiter les prélèvements dans les milieux naturels, ils peuvent être considérés comme favorable à la biodiversité.

Monsieur Luc DELLA-VALLE remercie Monsieur Alan MÉHEUST pour la qualité de sa présentation et les informations et réponses apportées lors de cette intervention.

Les membres du Comité Syndical ont pris acte des informations présentées sur les enjeux en matière de biodiversité et les moyens financiers mobilisables notamment à travers le CRST.

Point n°4 : PAT – Informations sur les démarches en cours : suite de l'étude stratégique départementale ; coopération inter-PAT ; projet de sécurité sociale de l'alimentation ; demande de labellisation de niveau 2 du PAT et du plan d'actions

Monsieur Michel GEORJON effectue une présentation détaillée sur les démarches en cours concernant le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Pour mémoire le label « Projet Alimentaire Territorial » est décerné par le ministère en charge de l'agriculture après sélection par un comité. Il est construit en deux niveaux : le niveau 1 « PAT en émergence » pour une durée de 3 ans et le niveau 2 « PAT en action » pour une durée de 5 ans renouvelables.

Le PAT Castelroussin est labellisé de niveau 1 depuis septembre 2021, et a bénéficié d'une prolongation d'une année supplémentaire jusqu'en septembre 2025. Cela a permis de consolider le dossier de candidature au niveau 2, celui-ci a été déposé le 25/07/2025 auprès des services de l'Etat compétents, c'est-à-dire la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF Centre Val de Loire), puis complété suite au comité de pilotage du PAT organisé le 12 septembre 2025.

Monsieur Michel GEORJON tient à souligner la qualité du travail et du dossier préparé par Madame Clara CHANZY, animatrice du PAT au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre qui laisse espérer une suite favorable à la demande de labellisation de niveau 2 du PAT.

Parmi les critères de sélection, on trouve :

- Justifier d'une démarche collective et concertée : 9 structures partenaires ont transmis des lettres d'engagement, attestant des liens passés et à venir avec le plan d'actions du PAT ;
- La mise en œuvre d'actions opérationnelles à l'aide des moyens financiers et d'animation nécessaires : le comité syndical a approuvé le plan de financement associé au plan d'actions mis à jour du PAT le 26/05/2025, pour les 5 ans à venir ;
- La coopération inter-PAT : elle est effective entre les 6 démarches alimentaires de l'Indre depuis 2022, et s'est concrétisée entre 2024 et 2025 par la réalisation de l'Etude stratégique de relocalisation du système agroalimentaire départemental de l'Indre.

Concernant cette étude, il est à noter que les livrables ont été remis le 25/07/2025 et sont disponibles. L'étude fera l'objet d'une restitution le 02/12/2025 après-midi à la Cité du Numérique de Châteauroux.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a lancé un appel à candidatures « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » pour 3 ans, destiné à financer le poste de chargé de mission et des actions parmi lesquelles :

- Des formations pour les élus et les techniciens en charge des thématiques liées au PAT, à fortiori les personnels de cuisine de la restauration collective ;
- Des ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine et durable auprès du grand public, comme le « Défi alimentation » du Graine Centre, qui vise à accompagner les habitants à faire évoluer leurs pratiques alimentaires vers plus de produits de saison, locaux et respectueux de l'environnement, sans augmentation de leur budget ;
- Des événements comme des rencontres entre producteurs locaux et restauration collective et/ou commerciale, ou encore le Festival AlimenTerre, qui vise à sensibiliser sur les enjeux du système alimentaire via des projections de films (accompagnés ou non d'animations) ;

- Enfin, la structuration de l'expérimentation « alternative complémentaire à l'aide alimentaire, pour une alimentation locale, de qualité et choisie pour toutes et tous » coordonnée par le CPIE Brenne-Berry depuis 2023 et jusqu'à la fin de l'année 2025.

Concernant ce dernier point, il est rappelé que ce projet « Mettons fin à la précarité alimentaire en Pays Castelroussin Val de l'Indre » a été lancé en 2023. Dans le cadre de la 2^{ème} phase de mise en œuvre depuis novembre 2024, 8 réunions ont été organisées pour réfléchir collectivement à une alternative complémentaire à l'aide alimentaire.

Les participants sont semblables à ceux de la première phase du projet, avec quelques nouveaux participants comme le chantier d'insertion « Les potagers de Velles » de Solidarité Accueil ou encore les tiers-lieux Mill'Pot'Agés de Villedieu-sur-Indre et La Secousse de Jeu-les-Bois. Beaucoup de structures du secteur de la solidarité (CCAS de Châteauroux, CPAM, DDETS-PP, etc.) et d'associations (le secours catholique, le secours populaire, SOLIHA, etc.) prennent part à cette réflexion, ainsi que quelques habitants.

A l'approche de la fin de l'accompagnement du CPIE Brenne-Berry dans ce projet fixé au 31/12/2025, la perspective qui se dessine est la structuration du collectif en association, afin d'ouvrir un lieu multi-activités, dont une épicerie sociale et solidaire qui sera approvisionnée par des producteurs, artisans et commerçants locaux, via un conventionnement qui fixera les critères de qualité des produits qui seront distribués.

Ces critères seront négociés avec eux, dans l'objectif de donner accès à une alimentation saine, locale et de qualité à prix juste pour les consommateurs et rémunérateur pour les producteurs.

En résumé parmi les échéances à venir, il est intéressant de souligner :

- La restitution le 02/12/2025 après-midi à la Cité du Numérique de Châteauroux de l'Etude stratégique de relocalisation du système agroalimentaire départemental de l'Indre ;
Les membres du Comité Syndical sont sensibilisés sur le fait que tous les élus intéressés peuvent être associés à cette réunion de restitution.
- La coopération inter-PAT qui s'est mise en place dans le cadre de l'étude départementale va être formalisée dans le cadre d'une convention de partenariat qui sera soumise à la validation du Comité Syndical en fin d'année ;
- Une première réunion de la commission sur le foncier doit se réunir avant la fin d'année 2025 ;
- Enfin, la décision de l'Etat est attendue prochainement pour l'obtention du niveau 2 « PAT en action » au bénéfice du PAT Castelroussin.

Les membres du Comité Syndical ont pris acte des informations présentées sur les démarches en cours dans le cadre du projet alimentaire territorial.

Point n°5 : Point d'informations sur les actions lancées en lien avec l'ANPP : accueil du Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays les 24-25/09/2026 ; réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE effectue un point d'actualité sur les actions lancées en lien avec l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays).

Tout d'abord il rappelle que le Pays accueillera le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays (ex-EGPP), les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux à la cité du numérique.

C'est à l'occasion des rencontres techniques des Pôles territoriaux et des Pays, organisées les 12 et 13 juin 2025 à Morlaix, que cette organisation a été officialisée. Après Bordeaux, Nancy, Dijon et La Rochelle, il s'agira de la 5ème édition qui se tiendra donc à Châteauroux. Le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays représente le temps fort des élus et acteurs du développement local et des transitions, réunis pour échanger, participer et contribuer aux enjeux des territoires ruraux.

Ce grand évènement, qui se déroulera dans les locaux de la Cité du Numérique à Châteauroux, et dans d'autres salles proches dans le quartier Balsan, doit réunir environ 400 élus et partenaires venus de toute la France.

Le calendrier, environ six mois après les prochaines élections municipales, permettra également aux élus, anciens et nouveaux, de s'approprier les sujets portés actuellement et prévus dans les prochaines années par les Pays et PETR de France, et notamment le Pays Castelroussin Val de l'Indre au niveau local.

D'autre part, Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé au cours du 1^{er} semestre 2025 visant à réaliser un jeu de société Bordier à l'échelle du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, ceci en perspective du trentième anniversaire de la création du syndicat.

Le jury réuni nationalement le 8 juillet 2025 a retenu le dossier de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Dès l'annonce, le Pays Castelroussin Val de l'Indre et les éditions Bordier ont convenu que la livraison et le lancement de la commercialisation des Jeux Bordier du Pays coïncide avec l'accueil par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux, des EGPP.

A noter que les caractéristiques des jeux Bordier sont les suivantes :

- il s'agit d'un jeu de plateau sur lequel sera représentée la carte du territoire et ses 26 communes
- les joueurs sont amenés à sillonner le territoire et à répondre à des questions (350 à 500 proposées par les élus et les partenaires) sur son patrimoine, dont certaines seront illustrées de photos ou d'images d'archives, et d'autres seront rédigées spécialement pour les enfants (8-14 ans)
- le jeu est conçu comme un outil de découverte, pour s'amuser en famille ou entre amis, tout en apprenant à mieux connaître son territoire. Il pourra également servir d'outil pédagogique ou d'animation intergénérationnelle dans des établissements scolaires, périscolaires, maisons de retraite, ...

Concernant la commercialisation, 4 canaux sont prévus : collectivités (communes principalement) ; professionnels du tourisme ; commerces (grandes enseignes et petits commerces de proximité) ; monde économique (entreprises locales).

Le jeu sera édité à 3000 exemplaires (réimpression possible en cas de succès).

Le prix de vente envisagé serait de 22 € (grand Public) et si possible de 10 € pour le public scolaire.

Le budget prévisionnel est de 48 000 €HT, avec des recettes attendues issues du programme LEADER (32 000 €) et des cofinancements publics sollicités (Châteauroux Métropole : 800 € ; Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 800 € ; Agence d'Attractivité de l'Indre : 800 € ; Département de l'Indre : 2 000 € ; Région Centre Val de Loire : 2 000 €) ainsi qu'un autofinancement du Pays (20% soit 9 600 €).

Monsieur Christophe AUFRERE rappelle ensuite que le lancement de la démarche d'élaboration du jeu Bordier a eu lieu au cours d'une réunion qui s'est tenue à Déols le 2 octobre 2025.

Ont été invités l'ensemble des partenaires, à savoir Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, l'Agence d'Attractivité de l'Indre, le Département de l'Indre et la Région Centre Val de Loire ; les membres volontaires du conseil de développement ; les représentants du secteur associatif ; les représentants du monde économique (CCI, CMA et Chambre d'agriculture) ; les médias locaux (NR Indre, Ici Berry, BIP TV, RCF Berry, L'Echo du Berry) ; les Offices de tourisme (Châteauroux Berry tourisme et Destination Brenne), les musées du territoire et les 26 communes du Pays.

Il est rappelé que tous les partenaires et les élus peuvent relayer la communication et contribuer à l'élaboration des Jeux. Les associations locales doivent notamment être impliquées car celui-ci a vocation en effet à mettre en lumière les richesses, parfois méconnues, de notre territoire (patrimoine bâti ou naturel, histoire, légendes, savoir-faire, gastronomie, personnages célèbres ou moins connus, ...).

Pour mémoire les établissements scolaires sont également ciblés afin que certains enseignants volontaires associent leur classe à l'élaboration du Jeu. Le président du Pays rencontre prochainement le directeur de la DASEN de l'Indre afin de lui expliquer l'intérêt pédagogique de cette participation.

En conclusion la démarche d'élaboration va se poursuivre dans les prochains mois et tous les élus et partenaires sont invités à s'investir d'une part dans sa réalisation, puis pour sa promotion lorsque la phase de commercialisation sera lancée courant 2026.

Les membres du Comité Syndical ont pris acte de ce point d'informations concernant les actions menées en lien avec l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays.

Point n° 6 : Validation du plan de financement pour la réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté le plan de financement pour la réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre suivant le tableau détaillé ci-après :

Dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Prestations de services : contrat signé avec les éditions Bordier		LEADER	32 000 € (66,66%)
		Conseil Régional Centre-Val de Loire	2 000 € (4,2%)
		Conseil Départemental de l'Indre	2 000 € (4,2%)
		Châteauroux Métropole	800 € (1,7%)
		Communauté de communes Val de l'Indre Brenne	800 € (1,7%)
		Agence d'Attractivité de l'Indre	800 € (1,7%)
		Autofinancement Pays	9 600 € (20%)
Total	48 000 € HT 57 600 € TTC		48 000 €

- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A APPROUVÉ et VALIDÉ le plan de financement pour la réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.
 - A AUTORISÉ le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès des financeurs pour la réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 25-10-02)

Point n° 7 : Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que monsieur Christophe AUFRERE est arrivé le 1^{er} novembre 2021 et a intégré le syndicat mixte par voie de détachement, sur le poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre, pour une première période de deux ans. Sa prise de fonction a été validée lors du Comité Syndical du 27 septembre 2021.

La prolongation du détachement de monsieur AUFRERE au poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été proposée et validée, pour une durée d'un an supplémentaire à deux reprises en 2023 puis en 2024, soit jusqu'au 31 octobre 2025.

Proche de la date échéance, il est nécessaire d'assurer la continuité sur ce poste à partir du 1^{er} novembre 2025. Il est ainsi proposé de prolonger Christophe AUFRERE au poste de directeur du Pays, au même niveau de grade (ingénieur principal territorial) par voie de détachement et pour une année supplémentaire, c'est à dire jusqu'au 31 octobre 2026.

Cela permettra notamment d'assurer la poursuite et la finalisation des nombreuses actions en cours portées par le Pays :

- Mise en œuvre des nouveaux CRST suite à leur signature le 26 mai 2025 ;
- Mise en œuvre du 3^{ème} COT Enr suite à sa signature le 24 septembre 2025 ;
- Pilotage et animation pour l'élaboration des Jeux Bordier dans le cadre du trentième anniversaire du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
- En coordination avec l'ANPP, assurer l'accueil à Châteauroux par le Pays Castelroussin Val de l'Indre des prochains Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP) prévues les 24 et 25 septembre 2026 ;
- Plus généralement, poursuite de l'animation et du pilotage de l'équipe et des actions portées par le syndicat, auprès des élus actuels et futurs du syndicat.

Les membres du Bureau Syndical ont validé et donné leur accord pour la prolongation du détachement du Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A AUTORISÉ la prolongation du détachement jusqu'au 31 Octobre 2026 de Monsieur Christophe AUFRERE au poste de Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 25-10-03)

Point n° 8 : Règlement sur le télétravail du syndicat : retrait de la délibération prise le 5 février 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que lors du comité syndical en date du 5 février 2025, il avait été décidé de modifier la charte sur le télétravail votée par le comité syndical en date du 20 octobre 2020 (délibération n°CS 20-10-11).

Or, par courrier en date du 06 Mars 2025, le bureau de contrôle de légalité de la Préfecture de l'Indre a refusé cette modification du règlement du télétravail en demandant le retrait de la délibération pour le motif suivant : « (...) le III de l'article 7 du décret n°2016-151 du 11 février 2016 précise que « les modalités de mise en œuvre du télétravail fixées aux 1° à 9° du I sont précisées en tant que besoin, dans chaque service ou établissement, après consultation du comité technique ou du comité consultatif national compétent ».

Votre délibération doit donc mentionner la date de l'avis du comité social et technique. Par conséquent, je vous invite à solliciter votre conseil syndical afin qu'il procède au retrait de cette délibération ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A PRIS ACTE de la demande du bureau de contrôle de légalité de la Préfecture de l'Indre,
- A APPROUVÉ le retrait de la délibération n° CS 25-02-12 du 5 février 2025 portant Modification du règlement sur le télétravail.

(Délibération CS 25-10-04)

Point n° 9 : Règlement sur le télétravail du syndicat : validation des modifications de la Charte du télétravail

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que suite à la crise sanitaire du COVID-19 de 2020, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a instauré le télétravail afin de répondre aux enjeux d'ordre social, environnemental et sanitaire. Il est rappelé que la charte du télétravail a été votée par le comité syndical en date du 20 octobre 2020 (délibération n°CS 20-10-11).

Pour la mise en œuvre du télétravail au Sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre, la charte décline et détaille :

- le champ d'application et des critères d'éligibilité du télétravail ;
- la forme du télétravail ;
- les modalités pour autoriser l'exercice du télétravail ;
- la durée de l'autorisation et de son renouvellement ;
- le lieu du télétravail ;
- l'organisation du télétravail ;
- les horaires de travail ;
- les équipements du télétravailleur et les engagements mutuels ;
- le maintien des droits et des obligations ;
- les assurances ;
- le suivi du télétravail.

Cinq ans après sa mise en œuvre et vu le bilan opéré, il est proposé d'actualiser la charte sur le télétravail de la manière suivante :

- Rappeler dans le préambule que le télétravail peut être mobilisé, de manière exceptionnelle, en période de crise (sanitaire ou autre) et pas uniquement en cas de pandémie ;

- La principale évolution se trouve à l'article 6 ; la durée de l'autorisation est délivrée pour la durée de présence de l'agent sur le poste (sauf changement des missions ou changement de poste) ;
- Cette nouvelle version de la charte du télétravail est l'occasion de compléter ou corriger d'autres points nécessitant d'être actualisés (articles 4, 7 et 9).

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a saisi le Comité Social Territorial et celui-ci a émis un avis favorable en date du 17 Juin 2025 pour le renouvellement de la mise en œuvre du télétravail à raison de 20 jours flottants par an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A PRIS ACTE de ces évolutions,
- A APPROUVÉ la charte du télétravail du Pays Castelroussin Val de l'Indre modifiée,
- A AUTORISÉ le Président à signer les arrêtés individuels des agents autorisant l'exercice des fonctions en télétravail, ainsi que tous documents afférents.

(Délibération CS 25-10-05)

Point n°10 : Adoption de la charte informatique du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a indiqué que le Pays Castelroussin Val de l'Indre souhaite mettre en œuvre un système d'information et de communication, nécessaire à l'exercice de ses missions comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique. Il offre aux agents une ouverture vers l'extérieur et leur permet de disposer de moyens de communication électronique, de ressources informatiques, informationnelles, numériques et technologiques.

Ces outils se révèlent être des vecteurs de modernisation si leur utilisation est faite à bon escient, dans le respect des usages et de la législation en vigueur. À l'inverse, une mauvaise utilisation peut engendrer des risques d'atteinte à la confidentialité, à la disponibilité, à l'intégrité de l'information et du système d'information. Celle-ci peut donc avoir des conséquences graves, techniques mais également juridiques et de nature à engager la responsabilité civile et/ou pénale de l'établissement et de ses agents.

La présente charte s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information professionnel du Pays. Elle fixe les règles générales et permanentes de leur utilisation. Elle définit les conditions d'accès et l'utilisation des outils (ordinateurs, téléphones, logiciels, etc.). Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques d'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées.

La présente charte s'applique à tous les personnels employés par l'établissement, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux utilisateurs invités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ et A ADOPTÉ la Charte informatique.

(Délibération CS 25-10-06)

Point n°11 : Projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la région Centre-Val de Loire ;

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la région Centre-Val de Loire. Comme prévu dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Région Centre Val de Loire a engagé l'élaboration d'un Contrat Opérationnel de Mobilité visant à renforcer les coopérations territoriales à l'échelle du Bassin de Mobilité Castelroussin.

Calqué sur le bassin de vie ayant été défini par la Région pour établir les nouveaux CRST, le territoire du Bassin de Mobilité Castelroussin est composé de Châteauroux Métropole, de la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne et de la Communauté de communes Eguzon – Argenton – vallée de la Creuse.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du Comité Local des partenaires de la Mobilité qui s'était réuni le 21 mai 2024 à Éguzon-Chantôme à l'initiative de la Région, mais également des différentes réunions de concertation organisées à l'échelle des communautés de communes en préparation des évolutions du réseau REMI (lignes régulières et transport à la demande) depuis le 2 septembre 2024, ou encore de la mise en œuvre de nouveaux services (voitures en autopartage REMI+, formations au conseil en mobilité de 1^{er} niveau, aides à l'acquisition de VAE, ...).

Le Contrat Opérationnel de Mobilité a été proposé par la Région et soumis aux différents structures signataires, afin de permettre de porter à connaissance toutes les réalisations et projets de mobilités du territoire tels que itinéraires cyclables existants ou en projet (descriptif, calendrier de réalisation, plan de financement envisagé, ...), éventuels projets connexes (station de services vélos, arceaux/abris sécurisés, aides financières locales à l'acquisition de vélos, dispositif de location programme de jalonnement d'itinéraires, ...), aires existantes de covoiturage ou en projet, initiatives locales de promotion du covoiturage le cas échéant, ...

Le projet définitif a été transmis par les services de la Région le 8 septembre 2025 et il sera soumis pour approbation à l'ensemble des structures signataires, à savoir :

- Le Département de l'Indre,
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole,
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne,
- La Communauté de Communes Argenton-Éguzon-Vallée de la Creuse,
- Le Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- Le Pays Val de Creuse - Val d'Anglin,
- Le Parc Naturel Régional de la Brenne,
- La Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) – Gares & Connexions,
- La Société RD BERRY, délégataire du réseau de mobilité interurbain Rémi.

Le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) a été présenté aux membres du Bureau Syndical lors de la réunion du 17 septembre 2025 qui ont pris acte du document afin de le soumettre au vote du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité 2025-2031 du bassin de mobilité castelroussin proposé par la Région Centre-Val de Loire,
- A AUTORISÉ le président du Pays Castelroussin Val de l'Indre à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin).

(Délibération CS 25-10-07)

Point n° 12 : Questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical des dates des prochaines réunions des instances du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Bureau syndical (pour les membres désignés) : mardi 18 novembre 2025 à 18h00 (salle de réunion du Pays).
- Comité Syndical : mercredi 3 décembre 2025 à 18h00 (Diors – salle des fêtes Fourches – 31 rue des Châtaigniers).

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Luc DELLA-VALLE a remercié Madame Bernadette VILLEMONT, Maire d'Argy, ainsi que les membres du Conseil Municipal présents pour l'accueil du Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre à la salle des fêtes de la commune.

La séance a été levée à 19h15.